

Québec, le 11 décembre 2006

Monsieur Guy Dufort, porte-parole
Cartier énergie éolienne inc.
Vice-président – Affaires publiques
Innergex
1111, Saint-Charles, suite 1255
Longueuil (Qc) J4K 5G4

Objet : Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Monsieur,

Selon l'étude d'impact, Cartier défrayerait les coûts de permis de construction de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la MRC de Bonaventure évalués à 80 500 \$. Il est précisé à la page 5-71 que les dépenses régionales seraient donc d'au moins 104 137 500 \$. Or, le tableau 5.16 montre que les dépenses régionales ne totaliseraient que 104 057 000 \$.

- Est-ce que ces coûts sont inclus dans le tableau 5.16 de l'étude d'impact ? Dans la négative, expliquer pourquoi.
- Est-ce que ces montants modifient le coût global du projet ?
- Si des modifications devaient être apportées au tableau 5.16, veuillez déposer la version modifiée à la commission.

Le tableau 5.18 de l'étude d'impact présente les dépenses relatives à la période d'exploitation. La troisième colonne précise les montants qui seraient versés dans la Ville de Carleton-sur-Mer et la MRC de Bonaventure.

- Le total annuel devrait s'élever à 154 500 \$. Or, le tableau précise qu'il ne serait que 149 500 \$. Qu'est-ce qui explique cet écart ?
- Par ailleurs, pourquoi les taxes municipales sont exclues du calcul du coût total (dernière colonne) ?
- Si vos réponses entraînent des modifications au tableau 5.18, veuillez faire parvenir à la commission la nouvelle version.

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélina
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. : M^{me} Jacinthe Majeau